

avec un patron que vous ne connaissez pas, qui aurait entendu toute votre conversation et naturellement en aurait fait son profit.

— Monsieur a raison, dit le ministre avec un doux sourire ; sans lui, sergent, vous devez en convenir, vous commettiez une énorme sottise.

— Sottise !... que vous approuviez, grommela le sergent entre ses dents.

— Il est impossible de discuter avec vous ; aussi, règle générale, je vous approuverai toujours, quand nous causerons.

— Allons, c'est bon ! mettons que nous avons eu tort.

— Pardon ! que vous avez eu tort, reprit le ministre qui tenait essentiellement à rectifier la phrase.

— Voyons, sergent, dit Clair-de-Lune en s'interposant : vous êtes arrivé de Castres à trois heures et demie du matin, vous devez être fatigué.

— Comment savez-vous que je suis arrivé à trois heures et demie du matin ? se récria le sergent d'un ton de mauvaise humeur.

— Qu'est-ce que cela vous fait, pourvu que je le sache ?

— Cela me fait beaucoup, je déteste qu'on se mêle de mes actions ; mais voyons, continuez, l'homme renseigné.

— Est-ce que je le serais mal ?

— Je ne dis pas cela, j'écoute.

— Bon je continue, alors ; il est inutile de vous fatiguer davantage en faisant encore une longue course à jeun. A quelque pas d'ici seulement se trouve une maison dont le maître m'est dévoué. Tenez, là, regardez ! et il tendit le bras.

— Eh ! mais, cette maison, je la connais, c'est celle de Double-Épée, le baigneur ! fit-il d'une voix goguenarde ; je me rappelle que...

— C'est bon, bavard ! On ne vous demande pas cela ; gardez pour vous vos commentaires. Répondez oui ou non, voilà tout.

— Allons ! allons ! reprit le sergent en frisant sa moustache d'un air vainqueur, marchez, je vous suis, mon homme, et cela sans broncher, fussiez-vous me conduire jusqu'au fond de l'enfer, qui est peut-être le seul endroit où je n'aie pas encore traîné mes grègues.

Cinq minutes plus tard, les trois hommes étaient assis chez Double-Épée, dans une salle que depuis longtemps déjà nous connaissons.

Par les soins de Clair-de-Lune, qui faisait à peu près ce qu'il voulait dans la maison, un plantureux déjeuner leur avait été servi, déjeuner auquel ils faisaient royalement tête.

Le sergent était radieux, toute sa mauvaise humeur avait disparu comme par enchantement, il ne se lassait pas d'adresser à Clair-de-Lune les remerciements les plus chaleureux.

En somme, lui et le digne ministre étaient fort empêchés ; ils ne savaient guère comment sortir de la fâcheuse position dans laquelle ils se trouvaient, lorsque l'intervention providentielle du chef des Vauriens du Pont-Neuf avait tout d'un coup fait cesser leur embarras.

Clair-de-Lune, disons-le à sa louange, ne s'était pas trouvé là autant par hasard que pouvait bonnement le supposer le digne sergent.

Celui-ci, depuis son départ de Castres, ville où il tenait garnison lorsqu'à l'inproviste l'ordre lui avait été transmis de se rendre à Paris, avait été, à son insu, littéralement filé, ainsi qu'on le dirait aujourd'hui, par des affidés du chef des Vauriens du Pont-Neuf ; lesquels affidés n'avaient point une seconde

perdu leur homme de vue, étaient, cinq minutes après lui, arrivés à Paris, et avaient, par conséquent, prévenu leur capitaine en temps opportun.

Maintenant, dans quel but ces précautions avaient-elles été prises par Clair-de-Lune ?

Quel intérêt si grand le roi des bandits parisiens pouvait-il avoir à connaître les mouvements du digne sergent La Prairie, l'homme en réalité, à part son caractère, peut-être un peu grincheux, le plus inoffensif qu'il fût possible d'imaginer ?

Ceci cachait un mystère que, Dieu aidant, nous saurons bientôt : mais, pour l'intelligence des faits qui suivront il nous faut en quelques mots résumer la situation dans laquelle se trouvait placée la France, au moment où commença la troisième partie de cette trop véridique histoire.

Nous profiterons donc avec empressement du répit que nous offrent bénévolement nos trois personnages en s'escrimant à qui mieux mieux devant les plats posés devant eux, pour exposer ce résumé que nous ferons le plus court possible.

La situation politique était en ce moment les plus tendues : les causes en remontaient à la réunion conditionnelle consentie par le roi Henri IV de ses domaines à la couronne. Cette réunion n'avait jamais été abandonnée par les Parlements qui n'avaient cessé, par tous les moyens, d'essayer de la rendre définitive.

(A CONTINUER.)

Commencé le 1er Janvier 1881 — (No. 54.)

INFORMATIONS

Nous expédions cette semaine, comme échantillon, des copies de notre FEUILLETON à différentes personnes qui ne sont pas au nombre de nos abonnés. A ceux qui désireraient prendre un abonnement d'une année, nous sommes en mesure de fournir tous les numéros parus depuis le 1er Janvier dernier. L'abonnement n'est que d'une piastre, payable soit par mandat-poste ou en timbres (autant que possible) de un cent et d'un $\frac{1}{2}$ cent.

Dans quelques semaines nous commencerons la publication d'un autre ouvrage. Inutile d'ajouter qu'il sera très-intéressant.

AUX MAÎTRES DE POSTE

Chaque semaine nous expédierons un certain nombre d'exemplaires du FEUILLETON ILLUSTRE à différents Maîtres de Poste, en les priant d'avance de les distribuer aux personnes de leur localité respective dans le but de faire connaître notre journal, et par là nous procurer quelques souscripteurs. De plus MM. les Maîtres de Poste pourront retenir la commission accordée aux agents lorsqu'ils nous enverront le montant de ces souscriptions.

A NOS ABONNÉS DE LA VILLE

Dans quelques jours notre agent aura l'honneur de présenter les comptes à nos souscripteurs de la ville. Nous espérons qu'ils s'empresseront de les régler immédiatement afin de lui éviter de nouvelles démarches.

LES EDITEURS.

" LE FEUILLETON ILLUSTRE "

PARAIT TOUS LES JEUDIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois :
UN AN..... \$1.00 — SIX MOIS..... \$0.50
Payable dans le cours des trois derniers mois :
UN AN..... \$1.50 — SIX MOIS..... \$0.75

A L'ÉTRANGER: STRICTEMENT D'AVANCE

Aux agents 16 cents la douzaine et 20 par cent sur l'abonnement strictement payable à la fin du mois.

MORNEAU & CIE.,

Boite 1080, B. de P. Montréal.

4, Rue St. Jacques